



Accident de voiture.

Par **Mlle Julie**, le **17/09/2019** à **00:02**

Bonjour,

Dans le cas d'un accident de voiture incluant le décès d'une tierce personne, le véhicule a été mis sous scellée. Le conseiller en assurance, en charge du sinistre, affirme que les scellés ont été levés. Ont-ils la capacité de le faire ?

Sachant qu'au commissariat, ils m'ont affirmé qu'il fallait en faire la demande personnelle auprès du procureur.

Par **Tisuisse**, le **17/09/2019** à **07:25**

Bonjour,

Interroger le Parquet via votre avocat.